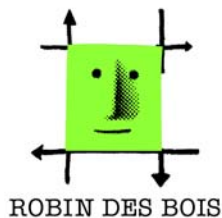


Le 17 juillet 2006.



A l'attention de  
Monsieur Jean CLAES  
Commissaire Enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après lecture du dossier d'enquête publique concernant la demande d'extension d'autorisation d'exploiter une installation classée du parc animalier « Planète Sauvage » de Port-Saint-Père, nous vous prions de noter l'opposition de l'association Robin des Bois à cette demande et à l'importation ou au transfert de 12 grands dauphins *Tursiops truncatus*.

Ce projet vise à utiliser des dauphins comme attraction zoologique, avec shows sur musique techno et bonne blague du gentil animateur sur le modèle de ce qui se pratique aujourd'hui à Port-Saint-Père avec les otaries du Cap. Il s'agit d'utiliser des dauphins pour tenter de remonter les finances d'un zoo dont la simple visite permet de constater le vieillissement. Les « espoirs de la communauté scientifique vers les delphinariums » dont fait mention le dossier sont une vision des financiers de ce vieux projet. Une étude « communication et vie sociale » pratiquée sur 12 dauphins scandaleusement confinés dans 2.000 m<sup>2</sup> n'a aucun sens et ignore les recherches faites en milieu naturel par des scientifiques des mammifères marins mondialement reconnus, ce qui n'est le cas d'aucun des protagonistes de ce projet hormis l'Ecole Vétérinaire de Nantes qui a des compétences certes réelles mais cantonnées aux autopsies après des échouages sur le littoral. L'étude sur la communication des étourneaux qui sert de trame au projet d'étude sur les dauphins n'a d'ailleurs certainement pas été effectuée sur des oiseaux en cage. Il est maintenant bien connu, entre autres, que l'organisation sociale des dauphins en captivité est différente de l'organisation sociale dans un environnement libre, que la captivité induit des comportements stéréotypés comme des cercles unidirectionnels dans la piscine et que les conditions artificielles modifient les perceptions des cétacés et les sons qu'ils produisent. De fait, les rares recherches publiées par le personnel de delphinarium dans le monde n'ont jamais rien apporté à la communauté scientifique et un Contrat à Durée Déterminée de 36 mois pour l'embauche d'un thésard n'y changera rien.

Les pétitionnaires semblent penser que les associations de protection de l'environnement dont ils recopient les travaux pour énumérer les menaces dont sont victimes les cétacés ont moins de mémoire que les éléphants léthargiques qu'ils ont importé -parfois illégalement-. En 1998, la cité de la mer de « Planète sauvage » construite avant même que la procédure d'autorisation ne soit lancée voulait importer 4 dauphins de Ténérife en Espagne ; un projet déjà plein de bons sentiments : réhabilitation de dauphins captifs et préparation de remise en liberté, soins aux autistes et assistance médicale aux dauphins échoués encore vivants. La présentation de 1998 disait vouloir encourager les mouvements associatifs dont les efforts visent à fermer les delphinariums en Europe ; alors, pourquoi donc en ouvrir un nouveau ? A l'époque il s'agissait de 4 dauphins ; aujourd'hui il s'agit de 12 dans les mêmes conditions d'habitats ce qui ferait de Port-Saint-Père un stockage tampon de dauphins en attente de livraison éventuelle vers d'autres bassins du groupe Grévin ou d'autres industriels du divertissement.

Le groupe Grévin spécialisé dans le divertissement familial et exploitant les delphinariums de Harderwijk aux Pays-Bas et du parc Astérix prétend en présentant ce dossier scientifique indigent se conformer à l'arrêté du 27 juillet 1995 : « Sont interdits sur tout le territoire national, y compris la zone économique définie à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juillet modifiée susvisée, et en tout temps, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels, la naturalisation des mammifères marins d'espèces suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat » ; tous les cétacés sont concernés. Mais des demandes de dérogation peuvent être examinées notamment dans le domaine de l'importation si le projet est soutenu par des éléments scientifiques fiables, coordonnés ou inédits, ce qui n'est pas le cas. Nous nous étonnons que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) ait pu donner un premier avis favorable à la demande de certificat intra-communautaire pour l'importation des dauphins de Harderwijk et nous aurions souhaité que cet avis soit produit dans le dossier d'enquête publique puisque les pétitionnaires s'en servent pour le consolider.

Il y a peu ou pas d'information dans le dossier portant sur l'impact du forage d'eau sur la nappe, les qualités chimique, bactériologique et thermique de l'eau de remplissage des bassins. Le taux de renouvellement de l'eau est estimé à 110 m<sup>3</sup>/j mais cette estimation n'est pas explicitée au regard du nombre envisagé de dauphins, des rejets organiques de chaque individu, des multiples contraintes de salubrité et des risques pathologiques induits. Le dossier n'offre aucune comparaison avec le taux de renouvellement nécessaire actuellement pour les otaries du Cap. Les efforts de filtration et de recyclage restent liés à des investissements financier et technique à réaliser. La filière d'élimination et le volume des sables filtrants qui seraient chargés en éventuels résidus de produits vétérinaires ne sont pas précisés. L'impact des effluents liquides du parc animalier et de cette nouvelle installation sur le fonctionnement de la station d'épuration de Port-Saint-Père/Saint-Léger-les-Vignes et sur la qualité des rejets dans le milieu naturel, à savoir les ruisseaux des Domaines et le Tenu, reste masqué.

Comme en 1998 nous exprimons notre opposition à ce projet, dont le non-aboutissement n'empêcherait pas la cité marine existante de Port-Saint-Père d'informer son public sur les menaces qui pèsent sur les cétacés et sur les pinnipèdes ; comme par exemple la chasse à la baleine réalisée par le gouvernement japonais avec le même souci que « Planète Sauvage » de concourir à la science.

Par courriers séparés, nous demandons au groupe Grévin communication des rapports scientifiques issus des delphinariums de Harderwijk et du Parc Astérix.

Vous remerciant de prêter attention aux incertitudes du dossier, à nos informations et commentaires, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Charlotte Nithart  
Au nom de l'association Robin des Bois

**Copies à**

Mme la Ministre – MEDD  
M. le Préfet  
DRIRE  
DSV  
M. le Maire de Port-Saint-Père  
Presse Océan  
Ouest France  
Radio France  
Ambassade des Pays-Bas  
Associations de protection de l'environnement

**Robin des Bois**  
**Association de protection de l'Homme et de l'environnement**  
14, rue de l'Atlas 75019 Paris Tel : 01 48 04 09 36 / Fax : 01 48 04 56 41  
[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)